



BP ELECTRICIEN

Diplôme du ministère de
l'Éducation nationale
de Niveau 4

LES OBJECTIFS :

Le titulaire du brevet professionnel (BP) « Électricien » exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie dans les domaines du bâtiment et des infrastructures, pour des travaux neufs, de rénovation et de réhabilitation. Il intervient indifféremment sur :

- les bâtiments du secteur résidentiel (habitat individuel et collectif) ;
- les bâtiments du secteur tertiaire, des services et de loisirs ;
- les bâtiments industriels, agricoles ou commerciaux ;
- les équipements des infrastructures : éclairage public, signalisation etc. ;
- les réseaux électriques et de communication.

Dans ces domaines d'intervention, le titulaire du BP « Électricien » intervient sur toute la durée du chantier, ou de l'opération : de la réalisation de la structure du gros-œuvre

(gaines, réservations et inserts dans les ouvrages en béton armé etc.) aux travaux de finition, de mise en service et essais avant réception.

Il intervient aussi tout au long de la durée de vie du bâtiment et des réseaux (maintenance, dépannage), ce qui lui impose une connaissance des principes de construction ainsi que des phases de préparation, d'organisation et de réalisation des travaux du bâtiment et des infrastructures.

LES DÉBOUCHÉS :

- Electricien ; électricien d'équipement
- Installateur, monteur électricien
- Installateur domotique ;
- Intégrateur électricien
- Technicien câbleur réseau de communication ;
- Technicien de maintenance, de dépannage

SUITE DE PARCOURS :

BP installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air

LES +++ DE LA FORMATION :

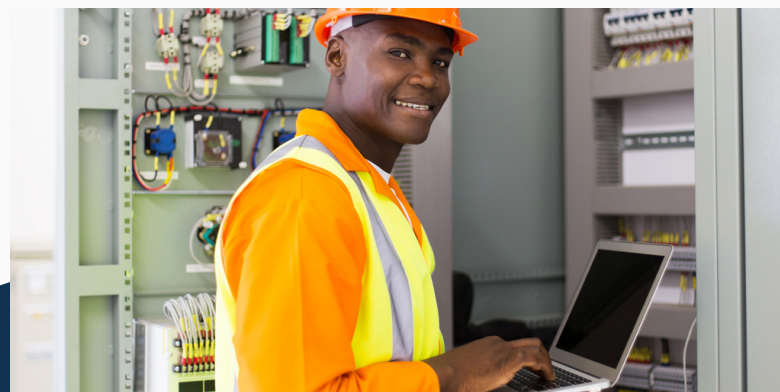
Plateaux équipés

Accès possible à l'internat, la restauration
Aide au petit équipements, permis de conduire.

CMA FORMATION

Centre de Formation de Sainte-Clotilde
0262 28 18 30

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est inscrite auprès
de la Préfecture sous le n° d'existence 98 97 022 98 97





BP ELECTRICIEN

NIVEAU 4

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Contrat d'apprentissage : Jeunes âgés de 16 à 29 ans
Contrat de professionnalisation : à partir de 18 ans
Formation continue : Chef d'entreprise, Conjoint, Salarié et Demandeur d'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS

Titulaire de CAP Electricien ; BP Installateur dépanneur en froid et conditionnement d'air ou d'un autre diplôme des spécialités énergie, génie climatique, pluri-technologie, mécanique-électricité, électricité-électronique, nous contacter.
Avoir une entreprise d'accueil (possibilité d'intégrer un dispositif de préparation à l'apprentissage)

EQUILANCES PASSERELLES

Pas d'équivalence
Passerelle : pas de passerelle

MODALITES ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entrée possible tout au long de l'année pour une entrée en formation principalement en aout ou en septembre.
Intégration en formation dans les trois mois du début du contrat d'apprentissage.
Admission sur dossier et possibilité d'entretien

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Dossier de candidature complété
Copie de la pièce d'identité ; copie des derniers diplômes ; Curriculum vitae et lettre de motivation

TARIFS

Contrat en alternance : prise en charge selon les coûts définis par l'OPCO de l'entreprise formatrice.
Stagiaires de la formation professionnelle : prise en charge possible en fonction du statut et des droits acquis.
Coût de la formation : nous consulter pour devis

Réaliser une opération de dépannage

poser et installer les matériels électriques

Gérer sur chantier les approvisionnements

CONTENU PÉDAGOGIQUE

BLOCS DE COMPETENCES

- Préparation d'une opération
- Réalisation et mise en service d'une installation
- Dépannage d'une installation
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Expression et connaissance du monde
- Langue vivante
- Langue vivante (Bloc facultatif)
- Mobilité (Bloc facultatif)

DURÉE

2 ans en alternance
Durée adaptée en fonction des profils et des situations

MODALITES

Présentiel 1 semaine sur 3 en centre de formation

MODALITE D'EVALUATION ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Les candidats se présentent aux épreuves ponctuelles à la fin de leur parcours de formation. Les inscriptions aux examens sont conditionnées à la validation du nombre d'heures de formation effectuées en centre. L'obtention du diplôme se fait avec une moyenne générale d'au moins 10.

MOYENS ET MÉTHODES MOBILISEES

Accompagnement individualisé
Mise en situation de cas concrets avec des apports théoriques et pratiques
Livret d'alternance ; Visite en entreprise
Moyens techniques : salles de formation, salles informatiques, plateaux techniques équipés
Encadrement : formation encadrée par des professeurs de matières techniques et générales, ainsi que par un maître d'apprentissage ou tuteur en entreprise.

VOS CONTACTS AU SERVICE APPRENTISSAGE

Saint-Denis : 0262 21 04 35 - Saint-Pierre : 0262 96 12 40 - Saint-Paul : 0262 45 52 52 - Saint-André : 0262 46 62 00



Accueil et handicap

Pour toute demande relative à des besoins spécifiques notre référent handicap est à votre disposition.

